46e ANNÉE. — N° 6

MERCREDI 17 JANVIER 1906.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement **d'adresse.**

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Le renouvellement sénatorial

Les élections sénatoriales n'ont pas sensiblement modifié la physionomie politique du moment. Les amateurs de nouveautés sensationnelles peuvent témoigner leur désappointement, la haute Assemblée a gardé le caractère que nous lui connaissions. Et ce ne sont pas les républicains qui protesteraient. On sait suffisamment de quel esprit est animée la majorité qui siège au Luxembourg. La récente discussion de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat lui a offert l'occasion heureuse d'affirmer hautement ses principes. Cette manifestation fut comme la préface de la consultation de Dimanche. Nous disions, il y a peu de temps, qne le pays ne manquerait pas de ratifier avec enthousiasme l'acte retentissant qui venait d'être accompli. Le pays n'a pas, en effet, ménagé son éclatante approbation.

Tous les promoteurs, tous les défenseurs de la loi, soumis au renouvellement, ont triomphé en tête de leur liste. C'est mieux qu'une indication. C'est une confirmation populaire.

La réélection de M. Maxime Leconte est, à cet égard, particulièrement significative. M. Maxime Lecomte fut le rapporteur de la loi ; il dépensa pour sa réussite le meilleur de son talent, de son ardeur et de son opiniâtreté. On ne pourra prétendre demain que M. Leconte a été désavoué par ses mandants. Après lui, son collège électoral s'est prononcé. Et ce fut pour contresigner le rapport libéral, équitable mais énergique dont il est l'auteur. Les fractions avancées de l'assemblée ont vu leurs rangs s'accroître de quelques brillantes unités. M. le docteur Flaissière notamment remplace au Sénat le docteur Bayal dont le programme était un peu moins accusé que le sien.

Certes, la grande idée républicaine n'a pas encore traversé partout les ténèbres de l'ignorance, de la mauvaise foi et du préjugé. La Bretagne se flatte de « conserver » ses représentants « conservateurs ». Le général Mercier est resté sénateur. D'autres régions, comme la Lozére, ont élu pour la première fois des candidats d'un modérantisme qui s'écarte singulièrement de l'axe républicain. Ne nous arrêtons pas à ces détails. Le suffrage restreint n'a jamais eu la prétention de bouleverser les groupements établis d'une politique militante. Nous devons tenir pour réellement satisfaisants les résultats généraux qu'il nous procure. Ce mode de renouvellement n'est pas dénué de raison d'être en face du procédé du suffrage universel qui s'exerce librement à la Chambre. La majorité sénatoriale est et demeurera foncièrement et activement républicaine.

Une bourrasque de folie électorale pourrait souffler sur le Palais-Bourbon, dénaturer les plus solides convictions et jeter dans l'atmosphère des éléments corrupteurs, le Sénat, sans solution de continuité possible, se trouverait invariable à l'abri de toutes les surprises et de toutes les erreurs. C'est une constatation que souligne l'actualité et qui ne peut être désagréable au cœur de la nation républicaine.

C. R.

La révolution en Russie

Le conseil d'Empire

Le comte Solski, président du conseil d'empire, et les présidents des sections du conseil d'empire, ont été confirmés dans leurs fonctions par un décret impérial jusqu'au moment où sera réalisée la réorganisation du conseil d'empire.

M. Dournovo, administrateur du ministère de l'intérieur, est nommé ministre de l'intérieur, tout en conservant ses fonctions au conseil d'empire. En récompense de ses services remarquables et de son zèle, il est nommé conseiller intime.

Organisations révolutionnaires détruites

D'après les informations de Mitau, les autorités on détruit, par leurs mesures énergiques, les organisations révolutionnaires. Le chef de ces organisations à réussi a mettre sa personne en sûreté, ainsi que plusieurs Comités grévistes.

L'Association des instituteurs, qui avait exercé sur le peuple une certaine action pendant assez longtemps, a cessé d'exister.

On a découvert, hier, à Riga, une imprimerie secrète et deux dépôts de bombes, des obus, des poignards, des revolvers et 20.000 cartouches. Parmi les personnes arrêtées à Riga, pour opinions politiques, se trouvent plusieurs hautes personnalités de la ville.

A Lemsal (Livonie), le télégraphe fonctionne de nouveau.

A Irkoutsk, les télégraphistes ont repris le travail après six semaines de grève.

A Jewly, un colis-postal, expédié de Moscou à Soucha, a fait explosion blessant 14 personnes. Les communications entre Houtaïs et Batoum sont interrompues.

La maladie du comte Vorousoff Dachkoff, gouverneur du Caucase, a donné naissance au bruit d'après lequel il abandonnerait ses fonctions, mais sa santé s'est rétablie et il reste à son poste.

On n'a pas réussi encore à rétablir le fonctionnement des fils de la ligne télégraphique indo-européenne, qui avaient été coupés.

Attentat contre un Gouverneur

Le gouverneur de la province, M. Chwostov, qui revenait en voiture, avec sa femme, de la cathédrale, a été grièvement blessé par deux bombes qui ont été lancées dans sa voiture ; sa femme a été légèrement blessée.

L'auteur de cet attentat a été arrêté.

MAJORITÉ FACTICE

La Chambre des députés compte exactement 591 membres. Ce nombre est réduit à 588 par suite de la mort récente de MM. Delarue et et Bagnol et par la non élection du représentant de la Martinique.

588 députés auraient donc pu mardi prendre part au scrutin pour l'élection du Président, mais 25 de nos honorables étaient absents, ce qui a ramené le total des votants à 563.

M. Doumer a obtenu 287 suffrages, M. Sarrien 269 et MM. Guyot-Dessaigne, Brisson et Etienne chacun une voix. En outre, on a déposé dans l'urne 4 bulletins blancs.

Sur les vingt-cinq membres absents, qui sont : MM. Aubry, Aynard, Braud, Castillard, Chambrun, Charruyer, Chaumet, Coache, Defontaine, Deshayes, E. Chauvin, Escanyé, Graffier, Gontaut-Biron, Jonnart, Jaluzot, Kerjégu, Laville, Morel, Ozun, Pressensé, de Largentays, Ursleur, Vallée et Vazelle, on peut hardiment affirmer que dix-neuf, appartenant à la gauche, n'auraient pas voté pour M. Domer.

Trois voix ont été données à MM. Guyot-Dessaigne, Brisson et Etienne, trois voix républicaine certainement ; 269, plus 19, plus 3, forment un total de 291 voix, exclusivement républicaines.

On peut donc en conclure que M. Doumer, avec ses 287 suffrages panachés, n'est pas l'élu de la majorté républicaine.

Mieux encore, il n'a même pas atteint le chiffre de la majorité absolue, 295 voix, car en lui donnant les 6 voix des réactionnaires absents, il n'arrive qu'à 293 suffrages.

M. Doumer est l'élu d'une majorité factice.

AU VATICAN

M. Jean de Bonnefon ne pouvait manquer d'aller recueillir, à Rome, quelques impressions sur le vote de la Séparation... Les chemins qui y mènent lui sont familiers... Le Vatican l'attire invinciblement. Il en connaît tous les détours, et, comme il a l'oreille fine, il en devine parfois les secrets... S'il le faut, il use de subterfuge... Auprès d'un cardinal gallophobe, ne s'est-il pas fait passer pour Belge, l'autre jour ? C'est du moins ce qu'il nous raconte dans le dernier fascicule des » *Paroles Françaises et Romaines* »...

— Ah ! que vous êtes heureux, Monsieur, d'être de ce beau royaume de Belgique, s'est écrié le cardinal Cagiano... Dites-moi ! Il n'est pas trop contaminé par le voisinage de cette mauvaise France, de ce triste pays qui trouble les jours et les nuits du Saint-Père ?

Parti sur ce ton, l'Eminence ne s'arrête plus... Assurément, le Pape aurait voulu s'élever « contre la plus grande iniquité des siècles consommés » ; mais il a peur de ce clergé « douteux et sans courage ». Il préfère attendre les difficultés d'application que la loi de séparation ne manquera pas de rencontrer. Il saura organiser une « guerre sourde, une guerre dans tous les détails. » La règle sera de ne pas manquer une occasion de « vexer le gouvernement français ». Mais, surtout, le Pape réformera le clergé « qui vaut le reste du pays ». Il a déjà « supprimé » quelques évêques suspects. Il en supprimera d'autres, « mais *piano, piano,* pour ne pas attirer le scandale. »

Le plan du parti *moine* est plus belliqueux encore... Il s'agit, par des provocations continuelles de pousser le Gouvernement français à bout, c'est-à-dire à « des persécutions » afin de réveiller chez nous « la foi catholique... et politique ».

Il faut organiser le bloc des ennemis de la République au dedans comme au dehors. Il faut des évêques et des curés qui ne craignent pas d'aller en prison. Il faut même supprimer les pompes extérieures. Il faut surtout un légat du Pape et des *visiteurs* (choisis parmi les religieux, bien entendu) pour les diocèses dont le nombre devra être largement augmenté.

Mais tel n'est pas le sentiment d'un nombre assez considérable de cardinaux... Ceux-là ne regrettent pas outre mesure un Concordat « arraché par la violence à la faiblesse de Pie VII. » Ceux-là ont engagé le Pape à s'élever non contre la séparation elle-même, mais seulement contre « la manière infâme dont elle a été faite. » D'après eux le Pape, respectueux des traditions de l'Eglise « ne commandera jamais la désobéissance à la loi de séparation. » Les politiciens qui viennent de France « ne prévaudront pas contre son esprit évangélique ». Tout finira par s'arranger...

Et Rampolla ?...

On lui prête ce propos : Plutôt que de laisser faire la Séparation, Léon XIII aurait écrit une lettre d'excuse au Ministre français des affaires étrangères .. Mais il ne se serait pas mis dans la nécessité de l'écrire, il aurait combiné les affaires pour tout sauver assez tôt. »

Et l'ancien secrétaire de Léon XIII n'est pas seul, paraît-il, à se lamenter... Beaucoup de prélats s'inquiètent, en effet, de la répercussion que la séparation aura sur le budget pontifical. « Le denier de Saint-Pierre et la Propagation de la Foi, nous dit M. de Bonnefon sont des œuvres internationales d'étiquette, françaises de réalité sonnante. »

Il y a donc au Vatican un parti de *mécontents.*

Et ce n'est pas la publication du *Livre blanc* qui calmera ces derniers.

— Pourquoi publier ces documents après le vote de la loi ! font-ils observer. S'ils pouvaient produire quelque heureux effet, il fallait les donner pendant la discussion, à la Chambre ou au Sénat !

S'ils ne sont d'aucun effet immédiat, pourquoi ne pas les placer aux archives près de ceux qui serviront aux historiens futurs ?

On le voit : ce n'est pas précisément par l'unité de vues que brille la Cour pontificale. Là, comme ailleurs, se rencontrent des conceptions contraires, des tempéraments différents... C'est à croire — n'est-ce pas — que le Saint-Esprit — qui souffle, il est vrai, où il veut — se refuse, pour le moment du moins, à souffler sur le Vatican. Les desseins de la Providence sont insondables...

La « Trahison » de M. Lemire

Le monde religieux, dit la *Lanterne* est, paraît-il, en émoi, à la suite de la visite faite, le 1er janvier, par l'abbé Lemire à M. Loubet : le député du Nord est allé offrir ses hommages au président de la République le jour même où la loi nouvelle de la séparation des Eglises et de l'Etat entrait en vigueur. C'est, disent les cléricaux, un sacrilège.

...L'abbé Lemire doit, comme ses collègues, recevoir ses inspirations du ciel. Or, il ne semble pas que son bon dieu sache très bien ce qu'il veut, puisqu'aux uns il suggère une complète soumission, tandis qu'il incite d'autres à partir en guerre et à se montrer tout à fait intransigeants.

L'abbé Lemire s'est fait interviewer par le *Figaro* et il a déclaré que sa visite du 1er janvier à M. Loubet rentrait dans la ligne de conduite qu'il s'était tracée conformément aux directions données par Léon XIII.

L'abbé Lemire a de plus joué à ses collègues réactionnaires l'assez mauvais tour de déclarer que ceux-ci se moquent du monde lorsqu'ils assimilent la loi de séparation à une loi de persécution. Il ne la considère nullement comme telle et il confesse que les catholiques pourraient s'en accommoder. Du coup, il aggrave son crime et demain, sans doute, il sera dénoncé comme un rénégat, comme un mauvais prêtre schismatique, que le pape devra interdire.

INFORMATIONS

Élection sénatoriale

DEUX-SÈVRES

Inscrits, 778 ; votants, 775 ; majorité absolue, 388.

Ont obtenu :

MM. Goirand, anc. dép. rad. élu.	431
Le général de Sesmaisons, maire de Chapelle-Thireuil libéral	261
Barbaud, libéral,	72
Gentil, député rad.	9

M. Jouffrault, sénateur, décédé, qu'il s'agissait de remplacer, avait été élu en 1900 par 475 voix.

L'élection présidentielle

Le *Journal Officiel* publie chaque jour, jusqu'à mercredi inclusivement, la note ci-après :

Le président du Sénat, en sa qualité de président de l'Assemblée nationale, a décidé que les deux Chambres seront convoquées en Congrès, à Versailles, le mercredi 17 janvier, à une heure de l'après-midi, pour procéder à l'élection du Président de la République.

Les convocations qui ont, par les soins de la questure du Sénat, été adressées samedi soir par la poste aux sénateurs et aux députés, en même temps qu'un plan du palais de Versailles, ne font que reproduire cette note sous forme de convocation individuelle.

LA RÉUNION PLÉNIÈRE DES GAUCHES

Samedi soir ont été lancées les convocations à la grande réunion plénière des Gauches, qui va se tenir au Sénat la veille de la réunion de l'Assemblée nationale. Ces convocations ont été adressées à tous ceux des sénateurs ou députés « notoirement » connus comme républicains. Cette lettre dit :

Les groupes républicains du Sénat ont pris l'initiative de convoquer à une réunion plénière tous les membres du Sénat et de la Chambre des députés inscrits à des groupes républicains constitués ou notoirement connus comme républicains, en vue de procéder « sans discussion » à un scrutin préparatoire pour désigner le candidat à la présidence de la République.

En conséquence, vous êtes invité à vous trouver mardi 16 janvier courant, à deux heures tres précises, au palais du Sénat, salle du rez-de-chaussée, au fond de la cour d'honneur, à gauche.

Les convocations sont signées : Ch. Prevet, Antonin Dubost, Emile Combes, présidents des trois groupes républicains du Sénat.

D'autre part, une convocation conçue dans les mêmes termes a été envoyée lundi matin à tous les membres de la Gauche démocratique et de l'Union républicaine, par MM. Combes et Dubost, présidents de ces deux groupes.

LES CANDIDATS

Il semble que 2 candidats sont seuls en présence : MM. Fallières et Doumer; néanmoins dimanche le bruit circulait que cinq ou six députés appartenant à la délégation des gauches se sont rendus au Palais-Bourbon, où ils ont procédé à un court échange de vues sur la situation. Quelques autres députés, fort peu nombreux d'ailleurs, sont également venus à la Chambre. Ils se sont entretenus de l'intention qu'on prête aux socialistes unifiés de se compter au premier tour de scrutin, qui aura lieu à Versailles, pour l'élection du président de la République, sur le nom de M. Paul Constans député de l'Allier.

Les Gambettistes aux Jardies

Dimanche, les Gambettistes ont accompli leur pélerinage annuel aux Jardies. MM. Etienne, ministre de la guerre ; Thomson, ministre de la marine ; Dubief, ministre de l'intérieur, assistaient à la cérémonie.

Des discours ont été prononcés par MM. Deluns-Montaud, Tourneur, ancien secrétaire du comité de Bellevile, Joseph Rénach et Thomson.

Un banquet a eu lieu ensuite au théâtre de Sèvres où de nombreux toasts ont été portés.

En l'honneur de Zola

La Ligue des droits de l'homme a donné samedi soir, au Nouveau-Théâtre, une réunion en l'honneur d'Emile Zola.

Prenant la parole, M. Anatole France a combattu la candidature de M. Doumer à la présidence de la République, et fait voter un ordre du jour demandant que la révision de l'affaire Dreyfus soit appelée dans les délais normaux.

La soirée s'est terminée par un concert consacré aux œuvres de Zola et aux opéras qui en ont été tirés par M. Alf. Bruneau.

La Conférence d'Algésiras

Voici la liste officielle de tous les délégués à la Conférence :

Allemagne : MM. de Radowitz et de Tattenbach.

Autriche : comte Welsersheim, ambassadeur à Madrid, et comte Kozibroski.

Belgique : baron Jostens et comte Beusseret.

Espagne : duc d'Almonovar, ministre des affaires étrangères, et M. Perez Caballero, ministre d'Espagne à Bruxelles.

Etats-Unis : MM. White, ambassadeur à Rome, et Gumere, consul général à Tanger.

France : M. Revoil.

Grande-Bretagne : sir Arthur Nicholson.

Hollande : M. de Testa.

Italie : marquis Visconti-Venosta.

Portugal : comte de Tovar et comte Martens Ferao.

Russie : comte Cassini et M. Bachrach.

Suède : M. Sager.

Il y aura, par conséquent, douze puissances, en dehors du Maroc, qui seront représentées à la Conférence. Toutes auront deux délégués, excepté la France, l'Angleterre, la Hollande et la Suède, qui n'en auront qu'un seul, et le Maroc qui en aura probablement trois ; ce seront : Mohammed el Torres. Mohammed el Mokhri et Mohammed el Safar.

Les délégués seuls assisteront à la Conférence, et, bien entendu, pas tous les experts techniques et les attachés. Les délégués prendront place selon l'ordre aphabétique de leur pays, et M. Revoil et sir Arthur Nicholson, selon cet ordre, seront à côté l'un de l'autre.

Ligue Nationale contre les Habitations Insalubres

Les conclusions de la quatrième Commission du Congrès International de la Tuberculose et les paroles prononcées par M. le Président de la République à l'inauguration du « Dispensaire Emile Loubet » ont démontré combien est insuffisante la législation française en ce qui concerne la salubrité des habitations. Cette insuffisance ou plutôt ce manque de pouvoirs aux mains des autorités responsables de l'hygiène publique, est d'autant plus grave que, pour la tuberculose seule, qui nous intéressée plus spécialement, il constitue un véritable péril national, puisque ce fléau nous enlève chaque année plus de 150.000 individus, le plus grand nombre dans la force de l'âge et de l'activité, et qu'une loi bien faite et rigoureusement appliquée aurait pu sauver, ; il est démontré, en effot, qu'en Angleterre, par le seul effet de l'application des lois sur l'hygiène publique, la mortalité par la tuberculose a diminué de 45 0/0.

C'est cette loi salutaire que par un vaste pétitionnement, par des conférences, des articles de journaux, par une agitation incessante dans tout le pays, la Ligue nationale contre les Habitations insalubres demandera au Parlement et aux pouvoirs publics d'appliquer rigoureusement, car on sait qu'ils possèdent sur ce point tous les éléments de renseignements nécessaires. Cette ligue a besoin, pour aboutir, du concours de tous les bons citoyens, de tous les cœurs généreux et désintéressés.

La Ligue Nationale contre les Habitations Insalubres (9, rue de Bellefond, Paris) serait reconnaissante à tous nos concitoyens de bien vouloir adhérer à son initiative humanitaire et patriotique. Cette adhésion est absolument gratuite.

Cette ligue est une émanation de l'Œuvre de la Tuberculose Humaine qui a déjà rendu tant de services dans nos principales grandes villes. Nous ne saurions assez engager nos lecteurs d'adhérer à la Ligue Nationale contre les Habitatious Insalubres, 9 rue de Bellefond, Paris.

Petites Nouvelles

Le grand conseil du canton des Grisons a adopté à une grande majorité une proposition en faveur du percement du Splugen.

— La montagne a coûté la vie, en Suisse, dans le courant de l'année 1905 à 26 personnes.

— Dans les milieux ecclésiastiques, il est question que le pape convoquerait un Consistoire en février pour nommer les archevêques et évêques français.

— M. Jonnart, député de St-Ouen, gouverneur de l'Algérie, a fait connaître à ses électeurs qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat de député, voulant se consacrer exclusivement à l'administration algérienne.

— Edouard VII est attendu à Cannes vers le 20 ou le 25 du mois de février ; après un séjour de 2 mois il partira pour la Grèce.

— Les élections au parlement anglais ont donné la victoire au parti

libéral ; M. Balfour a été battu à Londres.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Pelletan dans la *Dépêche :*

C'est un signe des temps que l'acharnement que déploie contre M. Fallières le grand parti méliniste. *La République Française* le traite, ou peu s'en faut, comme un simple anarchiste. Et quelques « progressistes », qui trouvent avec raison l'esprit d'aventure de M. Doumer trop dangereux pour le pays, en sont à chercher quel troisième nom ils pourront opposer aux deux.

Il semble pourtant que le respecté président du Sénat aurait droit à toutes leurs sympathies. Il a été longtemps des leurs; il a partagé leurs idées et si quelqu'un a changé ce n'est pas lui. Il est, pour la plupart, un ami personnel. A la présidence du Sénat, qu'il occupe depuis sept ans, il n'a eu l'occasion de rien faire qui pût blesser aucune opinion, ni de se mêler en quoi que ce soit à la lutte des partis. Sa cordialité, sa simplicité l'ont fait aimer de tous. Si la présidence de la République n'était pas vacante, ceux qui l'attaquent si résolument n'auraient pour lui qu'une profonde sympathie. Quelle est donc, je vous prie, la cause de leur animosité ?

Elle est trop claire : ils n'ont qu'un grief contre M. Fallières, mais ce grief est capital. Le seul crime de M. Fallières est d'être le candidat des républicains. Sans rien abandonner de ses idées personnelles, qui sont fort modérées, il reste avec la démocratie. Cela suffit : c'est un traître.

De M. Lucien-Victor Meunier dans la *France du Sud-Ouest* :

Aux premiers âges du monde, lorsque l'être humain, désarmé et isolé, se débattait contre les hostilités de la nature ; lorsqu'il n'avait conscience ni de son intelligence ni de sa force; lorsqu'il assistait à des phénomènes dont toute explication lui était interdtte ; lorsque, plongé dans l'ignorance, il ne pouvait pas ne pas être la dupe des illusions, des mirages qui se jouaient dans ses sens imparfaits, rien d'étonnant à ce que, dans sa détresse, il ait appelé à son aide le surnaturel, qu'il se soit prosterné, implorant le secours des puissances supra-humaines dont son imagination épouvantée peuplait le ciel.

Ceux qui, d'esprit plus subtil, de vouloir plus ferme, ont entrepris de régner sur leurs congénères, les trouvant dans cette posture humiliée, ont jugé habile de les y laisser.

Et c'est ainsi que la monarchie essentiellement « de droit divin » — c'est elle-même qui l'a toujouis dit — a toujours, faisant de la religion un moyen de gouvernement, entretenu précieusement la superstition qui amolit les âmes et fait de la masse humaine, qui devrait être la foule en révolte contre le mal sous toutes ses formes, le troupeau passif des résignés.

CHRONIQUE LOCALE

Les employés des Trésoreries

Les employés des Trésoreries générales et des recettes des finances adressent la lettre ouverte suivante à M. Dulau, député, rapporteur de la Commission du budget des finances à Paris :

Monsieur le Rapporteur,

Au nom du syndicat National des employés de trésoreries générales et de recettes des Finances, nous avons l'honneur de vous faire connaître que la lecture de votre rapport sur le chapitre 53 des finances nous a vivement émus. En fait d'améliorations à nos situations précaires, vous proposez simplement une augmentation de 20.000 francs. Or, avez-vous bien pensé que ces 20.000 fr., en vue d'améliorer la situation des employés que vous qualifiez de méritants et généralement peu rétribués, ne constitueront en somme qu'une moyenne d'avancement par employé et par an de 10 francs environ ! Quant aux employés des recettes des finances, aussi peu rétribués, mais aussi méritants que leurs collègues des trésoreries générales, vous semblez ne pas y avoir pensé.

Les nécessités budgétaires n'ont pas permis de mieux faire ? Sans doute. Et une fois de plus le prolétaires devront continuer à être victimes de ces fameuses nécessités budgétaires.

Faut-il vous rappeler cependant, Monsieur le rapporteur, que les trésoreries générales rapportent en moyenne 35 000 francs par an à leurs titulaires et que certaines ont produit en 1904 un revenu net de 00.110 francs (Loire); 75.906 fr. (Seine-Inférieure); 82.337 francs (Bouches-du-Rhône); 89.449 francs (Nord); 106 784 francs !! (Gironde); 107 227 fr. !!! (Rhône) et comme fin de carrière une retraite de 6 000 francs.

Et alors nous vous disons simplement ceci : Comment peut-il se faire que dans cette administration de l'Etat où les chefs sont les mieux payés de tous les fonctionnaires, il puisse se trouver des employés *méritants*, mais généralement *peu rétribués !*

La somme de 20.000 francs que vous proposez en augmentation au chapitre 53 ne donnera aucun résultat appréciable. Mais par contre vous accompliriez un acte réellement juste et bon en affectant ces 20.000 francs à la création d'un nouveau chapitre que vous pourriez intituler : Secours à des anciens employés de trésoreries et de recettes des finances, à leurs veuves et à leurs orphelins. Vous éviteriez ainsi à des employés, après 30 et même 40 ans de service, remerciés du jour au lendemain et sans la moindre retraite, de tendre la main pour vivre, eux qui n'ont cessé de faire tout le travail, toute la besogne.

Et vous compléteriez votre œuvre de réparation sociale en vous associant à la proposition de loi déposée en notre faveur par M. Violette, député d'Eure-et-Loir, et que discute en ce moment la Commission de législation fiscale.

C'est dans cette espérance, Monsieur le rapporteur, que nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

DARDIER,
président du syndicat
à Chartres.

BLACHON,
Secrétaire-trésorier du syndicat
à Dreux.

* * *

La situation des employés des trésoreries générales et des recettes des finances fait, à juste titre, l'objet de discussions qui aboutiront certainement à une amélioration convenable de leur sort.

Les pouvoirs publics ne peuvent certainement rester indifférents envers les employés de ces administrations par trop méconnus jusqu'à ce jours.

CAHORS

Aux électeurs sénatoriaux du Lot

M. Cocula adresse aux électeurs la lettre suivante :

Mes Chers Concitoyens,

Huit jours se sont écoulés. L'émotion causée par l'échec des républicains dans notre cher département, commence à se dissiper. L'heure des responsabilités a sonné.

En adressant mes remercîments chaleureux et mes cordiales félicitations patriotiques aux fidèles et fermes républicains radicaux qui m'ont renouvelé leur confiance, j'accomplis un devoir.

Des malentendus, des rivalités personnelles, des manœuvres louches, ét la multiplicité des candidatures radicales, ont amené l'intervention acharnée et disciplinée d'une minorité réactionnaire.

Le résultat a été une surprise autant pour nos adversaires, que pour les vrais républicains, trop confiants dans leur force. Il ne saurait être considéré comme une défaite politique.

Ceux pour qui la leçon fut amère vont se ressaisir et préparer leur revanche.

C'est à cette œuvre de réconciliation et de discipline, que l'élu du parti radical emploiera tout ce qui lui reste d'énergique volonté, de foi républicaine et de dévouement à la démocratie.

Vive la vraie République !

COCULA
Sénateur du Lot.

Paris 15 janvier 1906.

La joie du *Quercinois*

Le *Quercinois* ne se tient pas de joie, depuis le jour fameux du 7 janvier où MM. Rey et Béral furent élus sénateurs du Lot.

Nous ne troublerons pas sa joie : elle est trop sincère, mais nous voudrions savoir si c'est de voir MM. Rey et Béral sénateurs ou l'échec des radicaux qui réjouit si fort notre confrère.

Si c'est l'échec des radicaux, de ceux qui combattaient les candidatures Rey, Béral, qui enchante le *Quercinois*, il n'y a rien à dire : car nous savons que notre malheur fera toujours son bonheur.

Mais si c'est le succès de MM. Rey et Béral — surtout celui de M. Rey — qui le fait exulter bruyamment, nous ne comprenons pas. Quand donc, en effet, M. Rey fut-il le candidat du *Quercinois*? qui donc plus que M. Rey fut combattu par le *Quercinois* ?

Il faudrait avoir la mémoire bien courte pour ne pas se souvenir des nombreuses critiques que le *Quercinois* adressa de tout temps au député de Cahors.

Et si nous nous reportons non pas en 1898, ni même en 1902, mais à un mois à peine, en pleine campagne sénatoriale, nous voyons M. Rey « cloué au pilori » du *Quercinois*.

Nous voyons en outre, tous les articles parus dans la *Dépêche*, dans le *Journal du Lot* contre la candidature de M. Rey, reproduits *in extenso* par notre confrère nationaliste.

Dès lors, ne sommes-nous pas en droit de nous étonner de cet excès de joie que depuis le 9 janvier manifeste le *Quercinois* ?

Il y a 3 semaines, M. Rey était cloué au pilori nationaliste-clérical : aujourd'hui, sans que M. Rey ait donné un gage d'amitié ou de fidélité aux réactionnaires, son élection est saluée avec enthousiasme par le *Quercinois* et par la *Défense*.

Ce serait à n'y rien comprendre, si nous ne savions pas que nos deux confrères se réjouissent plutôt de l'échec des républicains de gauche que du succès de M. Rey, qui, quoi qu'ils fassent et quoi qu'ils disent n'a été, n'est et ne sera jamais avec eux bien qu'il se soit séparé du bloc.

LOUIS BONNET.

Le droit à l'adjudication

Samedi, à 2 heures, devait avoir lieu l'adjudication des travaux à exécuter pour la réfection de la toiture du pavillon sud-ouest de l'hôtel de la Préfecture.

Les entrepreneurs convoqués, s'étaient réunis, or cette adjudication, à la surprise générale, n'a pas eu lieu.

Pourquoi ?

Aussi indiscrète que puisse paraître la question, nous nous permettons, à la demande d'un grand nombre d'entrepreneurs de Cahors, de la poser, mais sans espoir d'obtenir une réponse ferme.

Et cependant l'ajournement à un mois de cette adjudication provoque des commentaires et même des protestations, car certainement une cause a déterminé cet ajournement.

Nous ne la rechercherons pas et nous resterons dans le domaine de l'intérêt général.

* * *

Le principe d'adjudication pour travaux de construction, de réparation, de démolition, veut que tous les corps d'état participent à toute adjudication.

En outre, depuis plusieurs années, il était de règle que les adjudications pour travaux départementaux et municipaux fussent divisés en lots distincts, chacun intéressant les diverses corporations.

Or dans l'adjudication de samedi non seulement cette règle n'aurait pas été observée, mais il semblerait même que le principe d'adjudication a *failli* être violé.

Car c'était violer ce principe que de favoriser tel corps d'état au détriment des autres, alors que tous les entrepreneurs ont des ouvriers lesquels méritent, au même titre, de travailler et de vivre.

Une adjudication faite dans des conditions où entrerait l'élimination d'une corporation quelconque n'est pas juste ; et les entrepreneurs, les ouvriers ont le devoir de protester.

Aujourd'hui c'est l'un deux qui est frappé, demain ce sera un autre ; c'est une mise à l'index qui peut amener des conséquences fâcheuses pour ceux qui la subissent ; c'est de l'arbitraire contre lequel on ne saurait assez s'élever.

Dans les travaux mis en adjudication samedi, il y avait place pour tous corps de métiers, et ceux-ci, en vertu du principe de l'adjudication, en vertu du mode de division par lots des travaux à exécuter, — mode instauré depuis plusieurs années — avaient le droit de concourir à cette adjudication.

Refuser ce droit à certains est contraire aux intérêts généraux ; nous espérons que ce droit sera sauvegardé.

LOUIS BONNET.

Service géographique de l'armée

Le service géographique de l'armée va faire exécuter incessamment des travaux de levées de précision sur le territoire des communes suivantes :

Cahus, Cornac, Comiac, Estal, Gagnac, Lamativie, Teyssieu, Carayac, Frontenac, Larroque-Toirac, Saint-Pierre-Toirac, Cardaillac, Labathude, le Bourg, le Bouyssou, Lacapelle-Marival, Espeyroux, Molières, Saint-Bressou, Sainte-Colombe, Saint-Maurice, Figeac, Bagnac, Cuzac, Felzins, Lentillac (Figeac), Linac, Lunan, Montredon, Prendeignes, Saint-Félix, St-Perdoux, Viazac, Béduer, Camboulit, Camburat, Capdenac, Faycelles, Fons, Fourmagnac, Lissac et Mouret, Planioles, Boussac, Cambes, Issepts, Reyrevignes, Bannes, Frayssinhes, Latouille-Lintillac, Lacamdourcet, Saint-Laurent-les-Tours, Saint-Paul-de-Vern, Saint-Vincent (Saint-Céré), Calviac, Gorses, Labastide-du-Haut-Mont, Latronquière, Lauresses, Montet et Bouxal, Sabadel (Latronquière), Saint-Cirgues, St-Hilaire-Bessonies, Saint-Médard-Nicourby, Sénaillac (Latronquière), Sousceyrac et Terrou.

Nous ne saurions trop engager les habitants de ces commues à prêter le concours le plus dévoué aux officiers chargés de ces travaux qui intéressent à beaucoup de points de vue la défense nationale.

LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ A CAHORS

A la suite de l'arrêt du Conseil de Préfecture qui mettait la compagnie du gaz en demeure de faire connaître dans un délai d'un mois son refus ou son acceptation de donner l'électricité à Cahors, notre confrère la *Dépêche* annonce aujourd'hui que la Compagnie a fait des propositions au Conseil municipal.

Le projet de traité proposé serait le suivant :

Le prix du gaz pour les particuliers est abaissé à 0 fr. 20 le mètre cube au lieu de 0 fr. 30 ; pour l'éclairage public et les établissements communaux, le prix du gaz est abaissé à 0 fr. 16 le mètre cube au lieu de 0 fr. 20 ; l'abonnement des becs est de 50 f. au lieu de 56 fr. La compagnie doit substituer des becs à incandescence aux becs papillons que nous avons, l'éclat de la lumière est doublé de ce chef.

La compagnie du gaz s'engage à fournir l'électricité dans un délai de cinq ans.

Chaque dix ans, les prix seront revisés et les particuliers bénéficieront de l'abaissement des prix qui auraient été adoptés dans trois villes similaires choisies l'une par la ville, la seconde par la compagnie du gaz et la troisième par le président du tribunal civil de Cahors.

Le traité de la ville de Cahors avec la compagnie du gaz est prorogé de vingt-six ans. Les revisions décennales auront lieu en 1920, en 1930 et en 1940.

Ce traité a été soumis samedi soir au conseil municipal réuni en séance privée.

Au 7e de ligne

Hier lundi, à 2 heures, sur la place Thiers, a eu lien la revue des troupes du 7e, au cours de laquelle la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été remise à M. le capitaine Martin par le colonel.

Veloce-Sport Cardurcien

Le V. S. C. a constitué son bureau, pour l'année 1906, de la manière suivante :

Président : M. le Docteur Gélis.

Vice-Président : M. le Docteur Darquier.

Secrétaire : M. F. Iches, typographe.

Trésorier : M. Péfourque, négociant.

Capitaine de route : M. Boi, négociant.

Lieutenant de route : M. L. Relhié, propriétaire.

Membres du Conseil : MM. Delord, coiffeur ; Guilloré, pâtissier ; Filhol, commis des Ponts et Chaussées ; Larrive aîné, reporter de l'*Auto* ; Artigalas, St-Chamant, fabricants de bicyclettes ; Orliac, pharmacien ; Bouzerand, tapissier ; Amy, professeur au Lycée Gambetta ; Delcros, Arsène, peintre.

Dans sa dernière réunion le V. S. C. a porté la cotisation annuelle, qui était de 10 fr., à 5 fr. par membre.

Il a également décidé de faire cette année, si cela lui est permis par la municipalité, de grandes courses internationales de bicyclettes.

Des projets d'excursion sont à l'étude ainsi que divers jeux qui puorront intéresser tous les jeunes cyclistes.

Le V. S. C. fait appel à ces derniers et les engage à se ranger sous sa bannière. Plus la Société sera nombreuse, plus les fêtes seront brillantes et plus la ville en profitera.

Il est rappelé que la cotisation est uniquement fixée à 5 francs.

Le secrétaire.

Orchestre symphonique

Nous rappelons que c'est demain mercredi 17, que doit avoir lieu le Concert donné par l'Orchestre symphonique.

Le programme que nous avons publié est des plus alléchants tant par le choix des artistes qui s'y feront entendre que par la haute valeur des œuvres qui y seront interprétées.

A ce propos disons que Cahors, en se rendant en foule au théâtre, a là une excellente occasion de fêter un de ses enfants et de consacrer parmi nous les lauriers qu'il a cueillis sur le champ plus vaste de l'art.

* * *

Demander à l'entrée le programme complet avec l'analyse et des extraits de « Maïa », Scène lyrique, poème de Fernand Beissier, d'après « le Spahi » de Pierre Loti, Musique de Ph. Gaubert.

Postes et Télégraphes

Le 6 février 1906, à deux heures du soir, il sera procédé en séance publique, à Cahors, rue des Cadourques, 7, à l'adjudication du transport des dépêches à exécuter en voiture de Lacapelle-Marival à Latronquière, par Montet-Bouxal et Gorses.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au directeur des postes et télégraphes, à Cahors, avant le 23 janvier 1906.

Elles devront joindre à leur demande un certificat du maire constatant leur nationalité et leur moralité. Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la direction des postes et télégraphes, à Cahors, et aux bureaux des postes et télégraphes à Lacapelle-Marival, Montet-et-Bouxal, Gorses et Latronquière.

Construction d'un aqueduc

Le 13 janvier, à 2 heures, à la préfecture de Cahors, a eu lieu l'adjudication pour la construction d'un aqueduc collecteur dans la traverse de Cahors. Route Nationale n° 20, de Paris à Toulouse. Montant des travaux à 14.000 fr. M. Chanteloube, maçon à Lamothe-Fénelon a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 19 0/0.

Bulletin Orphéonique

La *France du Sud-Ouest*, écrit dans son Bulletin orphéonique.

Un renseignement tout à fait officieux nous apprend que par suite de la préoccupation des élections sénatoriales, la Commission des fêtes n'a pu se réunir ces jours-ci, mais qu'elle va le faire incessamment à l'effet d'élaborer le programme et le règlement du concours.

La présidence d'honneur a été offerte à M. Gaubert, chef d'orchestre aux concerts du Conservatoire de Paris, second Grand-Prix de Rome.

M. Michel, l'éminent chef de musique du 7e régiment d'infanterie, présidera la Commission artistique du concours.

M. Emile Farge, professeur agrégé au lycée Gambetta, a accepté les fonctions de secrétaire général.

Accident de voiture

M. Aurimont, de Caze-Mondenard, se rendait samedi matin en voiture à la foire de Cahors, lorsqu'arrivé à la côte de Sept-Pons, le cheval glissa et M. Aurimont fut violemment projeté sur le sol.

Des voisins accourus aussitôt relevèrent M. Aurimont et constatèrent de fortes contusions au visage.

Conduit à la pharmacie de la Croix-Rouge, boulevard Gambetta, le blessé reçut les premiers soins de M. Garnal, qui nettoya la plaie et appliqua un premier pansement.

Accident

Dimanche, vers midi et demie, le nommé Léris Jean, âgé de 47 ans, ouvrier chez M. Rous, camionneur, revenait de charger un tombereau de pierres dans une carrière située sur la route de Lalbenque ; il conduisait son cheval par la bride, lorsque à un moment donné, il tomba et une roue du véhicule lui passa sur le ventre.

M. le docteur Darquier, appelé immédiatement lui a prodigué les premiers soins et a ordonné son transfert immédiat à l'hospice.

Malgré les soins les plus empressés, Léris a succombé hier aux suites de cet accident.

Tribunal Correctionnel

Audience du 15 Janvier 1906

IVRESSE ET OUTRAGES

Le nommé Servan Jules, 31 ans, bourrelier à Castelnau, est poursuivi pour ivresse et outrages envers la gendarmerie.

Il est condamné à 5 francs d'amende pour ivresse et 6 jours de prison, pour le 2e délit.

VAGABONDAGE

Le tribunal confirme le mandat de dépôt contre le nommé Bayard Louis, 36 ans, né à Anvers (Belgique).

SUPPRESSION D'ENFANT

La femme Baudés, mariée épouse Bousquet, ménagère à Promilhanes inculpée de complicité de suppression d'enfant est condamnée à 2 mois de prison.

VAGABONDAGE ET MENDICITÉ

Le nommé Mouchard Adrien, 50 ans, infirmier, sans domicile fixe, est condamné à 10 jours de prison pour vagabondage et mendicité.

VIOLENCES RÉCIPROQUES

Les nommées Marie Teyssère, 41 ans, marchande ; Estrabol, Anna, 22 ans ; Estrabol Léa, 20 ans, ménagères, toutes trois de Vidaillac, ont échangé ensemble quelques horions sans gravité cependant.

Après explications, le tribunal relaxe Léa Estrabol mais condamne la femme Teyssère à 16 francs d'amende, et Anna Estrabol à 25 francs.

Néanmoins, la loi Béranger leur est appliquée.

Conseil de guerre

Auguste-Désiré Guille, âgé de 19 ans, est né à Poissy ; il s'est engagé volontairement et est en garnison au 7e régiment d'infanterie. Le 22 novembre 1905, à Cahors, il était puni de prison ; on fut obligé, à cause du tapage qu'il causait, de le transférer dans une cellule, tout en le maintenant au régime de la prison. Il manifesta son mécontentement de cette mesure en brisant les carreaux de l'imposte de la cellule.

Le conseil le déclare à l'unanimité coupable et le condamne à l'unanimité à trois mois de prison. Par 4 voix contre 3, il se prononce pour l'application de la loi de sursis.

Vol à la chambrée

Jean Desplats est né à Gramat (Lot), le 12 août 1885 ; il s'est engagé volontairement en février 1904 et est 2e canonnier conducteur au 23e d'artillerie.

Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, vers minuit, il se leva, descendit dans la cour, puis remontant dans la chambrée se dirigea vers le lit du brigadier Gachon et prit, dans le pantalon de ce dernier, son porte-monnaie contenant une somme de 10 fr. 50. Il fit le lendemain pour 3 fr. 70 de dépenses et, à la suite de l'enquête ordonnée, fit des aveux complets, priant le maréchal-des-logis d'arranger l'affaire. Il était trop tard.

Le lieutenant Cahuzac, qui requiert, ne s'oppose pas, tout en demandant une condamnation, à l'application de la loi de sursis.

Me Duzerm, dans une longue plaidoirie, fait ressortir l'état nerveux de Desplats, état entraînant une responsabilité atténuée. Il n'a pas toutefois demandé l'expertise médicale. Il ne demande pas l'acquittement, posant simplement les faits dans leur exactitude et laissant au conseil l'entière liberté de son jugement.

A l'unanimité, Desplats est déclaré coupable ; à l'unanimité, il y a des circonstances atténuantes. En conséquence, il est condamné à un an de prison avec sursis.

Foire

La foire du 13 janvier n'a pas été très importante.

Les cours des bestiaux et les diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 30 à 32 fr. les 50 kil. ; attelages, de 600 à 900 fr. la paire ; bouvillons, de 380 à 500 fr. la paire ; porcs gras, de 47 à 48 fr. les 50 kilos, poids vif ; porcelets, de 25 à 30 fr. la pièce.

Moutons gras, de 70 à 75 c. le kil. ; agneaux, 80 c. le kil. ; brebis pour l'élevage, de 32 à 38 fr. la pièce.

Blé en vente, 50 hectolitres, vendus, 45 ; prix moyen, 18 fr. 50 ; maïs en vente, 300 hect., vendus 270 ; prix moyen, 10 fr. 70.

Volailles grasses, 85 c. le demi-kilo ; dindes, 60 c. le demi-kilo ; lapins domestiques. 40 c. le demi-kilo.

Œufs, 1 fr. 65 la douzaine.

Truffes, 4 fr. 50 à 5 fr. le demi-kilo.

Oies grasses, 95 c. le demi-kilo ; canards gras, 95 c. le demi-kilo.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 15 janvier, 12 h. 30 s.

La France et le Vénézuela

Des dépêches américaines annoncent la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vénézuela. L'escadre française a quitté la Guadeloupe.

En Russie

Les troupes de retour de Mandchourie ont attaqué les révolutionnaires de Krasnoiarsk.

La question du Maroc

La mission marocaine est arrivée à Algésiras. Un délégué marocain Mohammed El Torrès a déclaré que le Maroc n'était pas opposé aux réformes.

Paris, 15 janvier, 1 h. 55 s.

M. Héli-Devals à l'Elysée

M. Loubet, président de la République, a reçu dans la matinée de lundi M. Héli-Devals, préfet du Lot.

Départ de M. Constans

M. Constans, ambassadeur de Turquie a quitté lundi Paris pour retourner à Constantinople ; dans la matinée, il a conféré avec M. Rouvier.

* * *

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 16 Janvier 12 h 28 s.

Une interview de M. Revoil

M. Revoil, délégué de la France à Algésiras, interviewé, a déclaré qu'une éventualité de conflit avec l'Allemagne doit être écartée.

Une dépêche d'Algésiras affirme que les diplomates allemands regrettent que l'Allemagne n'ait pas négocié directement avec la France.

Au Caucase

L'état de siége a été proclamé dans plusieurs districts du Caucase.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Catus

Concours de porcs gras. — Les exposants, moins nombreux qu'à l'ordinaire, vu le manque de sujets à exposer, avaient conduit de très beaux types avoisinant ou dépassant 250 kilos, tout en étant de première qualité.

Les prix suivants ont été attribués à MM. Salgues, à Marine (1er prix, 25 fr.) ; Bories Léon, à Salvezou (2e prix, 20 fr) ; Baldy, meunier à Saint-Denis (3e prix, 15 fr.) ; Mme Edoux, au Mas de Latour (4e prix, 12 fr) ; Vve Delfour, à Catus (5e prix, 10 fr.).

Les 6e, 7e et 8e prix ont été réservés.

Foire. — La foire du 13 janvier a été favorisée par le temps et a été importante.

Le commerce des bêtes à laine a été assez actif ; elles ont valu pour la boucherie 0 fr. 75 le kilo.

Les bêtes à cornes se sont peu ven-

dues, mais les porcs ont été enlevés littéralement à des prix variant entre 44 et 52 fr. les 50 kilos poids vif.

Les nourrains se vendaient à l'avenant.

Sous la halle, les 80 litres valaient :
Blé, 14.50 à 15 fr. 25.
Maïs, 9 fr. à 9 fr. 50.
Avoine, 7 fr. à 7 fr. 50.
Pommes de terre, 2.25 à 2 fr. 50.
Au marché de la volaille :
Les poules valaient 0 fr. 60 la livre.
Les lapins, 0 fr. 40 la livre.
Le gibier, cours précédent.
La truffe, 5 à 6 fr. la livre.
Les foies d'oies, 2.50 à 3 fr.
Les œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Prayssac

Renvoi du concours. — Le concours annuel de pors gras, qui avait lieu tous les ans le 8 janvier, se trouve être forcément renvoyé à cause du mauvais temps ce jours-là, à la grande foire du 22 janvier.

Les primes du concours seront distribuées aussitôt après la proclamation du jury.

Montcabrier

Foire du 14 janvier. — Elle a été assez importante, et nos marchés bien approvisionnés.

Au marché aux bestiaux, les affaires portaient surtout sur les bœufs d'attelage qui se vendaient bien aux prix variant entre 850 et 1.100 francs ; les bœufs gras valaient de 35 à 36 fr. les 50 kilos ; les veaux, 95 cent. le kilo.

Les porcs gras, de 45 à 46 fr. les 50 kilos ; les porcelets dans les prix variant entre 8 et 25 fr. pièce.

Marché à la volaille. — Poulets, 60 cent. la livre ; poulardes, de 3 à 3 fr. 50 la paire ; dindons, 50 c. la livre ; canards, de 4 à 4 fr. 50 la paire ; lapins domestiques, 1 fr. 50 à 2 fr. la paire.

Gibier. — Lièvres, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 ; perdreaux, 1 fr. 15 à 2 fr. 25 ; grives, 60 cent, le tout la pièce.

Les œufs valaient 1 fr. la douzaine.

Le marché aux cheveaux était très garni, et quelques affaires s'y sont traitées au prix ordinaire.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Finances. — M. Roux, caissier à la recette des finances de Brive, est nommé fondé de pouvoirs à la recette de Figeac, en remplacement de M. Larnaudie, démissionnaire.

A l'instruction. — Le nommé Louis Lacaze, âgé de vingt-cinq ans, journalier à Figeac, condamné par jugement du tribunal correctionnel du samedi 6 janvier à un mois d'emprisonnement pour vol d'un sac de prunes à la gare des marchandises, s'est en outre rendu coupable de divers autres vols et d'escroqueries qui font en ce moment l'objet d'une enquête et pourraient même amener la découverte des receleurs.

Culture du tabac. — Nous rappelons aux intéressés que la commission des permis de culture du tabac se réunira le lundi 22 janvier courant, à neuf heures du matin, à l'hôtel de la sous-préfecture, pour examiner les demandes formulées par les planteurs.

Saint-Céré

Monument des combattants. — Nos lecteurs savent qu'un comité s'est formé à Figeac à l'effet d'élever, dans cette ville, un monument à la mémoire des enfants de l'arrondissement morts au cours de la guerre contre l'Allemagne en 1870-1871. La semaine dernière un délégué de ce Comité a visité Saint-Céré pour recueillir des souscriptions.

A quelques rares exceptions près, toutes les personnes qu'il a vues ont donné leur obole.

La commune de Saint-Céré a voté 50 fr. en 1905, pour cet objet.

Le nom des combattants de l'arrondissement de Figeac, morts pendant la guerre sera gravé sur ce monument.

Départ des courriers. — En attendant la construction du pont de Bretenoux, le départ des courriers de Saint-Céré pour la gare de Bretenoux-Biars est avancé d'un quart d'heure jusqu'à nouvel ordre.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Répartiteurs. — Voici la liste des répartiteurs des contributions pour 1906 :

Titulaires : MM. Jean-Paul Boy, receveur des contributions en retraite, à Gourdon ; Pierre Faure, propriétaire, à Prouilhac ; Jean Simon, à Courtons ; Villard, à Souillaguet ; Soulacroup, à Nozac.

Supplémentaires : MM. Augustin Fayt, négociant, à Gourdon ; Bouygues, boucher, à Gourdon ; Antoine Pardes, à Costeraste ; Bourdet, notaire, à Milhac ; Malleville, à Saint-Cirq-Madelon.

Foire. — Samedi 13 janvier a été tenue la foire des Rois, renvoyée par suite du mauvais temps.

Le temps a été superbe, et malgré cela les affaires ont été peu nombreuses.

Les bestiaux de boucherie ont subi une baisse qui préjudicie beaucoup nos campagnes. Il s'en est néanmoins vendu un certain nombre.

Les bœufs d'attelage, peu nombreux, se sont écoulés dans les prix de 5 à 700 fr. la paire ; les oies et canards valaient 90 c. le demi-kilo. Le blé s'est vendu 14 fr. l'hectolitre ; le maïs, 13 fr.

La truffe manquait sur notre marché.

Gramat

Remonte. — Durant les trois journées des 10, 11 et 12 janvier, la commission d'achat du dépôt d'Aurillac a examiné environ trois cents chevaux ; elle en a acheté quatre-vingt-neuf à des prix variant entre 975 et 1.550 fr. Au point de vue des achats, ce sont les plus importantes que nous ayons jamais vu effectuer par la remonte.

Les éleveurs paraissaient être très satisfaits.

Souillac

Marché aux truffes. — Vendredi, jour de marché, il a été distribué des primes aux caveurs dont les noms suivent :

1er prix, Lapeyre, de Cuzance, un panier de 7 kil. 500 ; 2e prix, M. Lafaurie, du Pouget, un panier de 9 kil. ; 3e prix, M. Delsol, de Chabournat, un panier de 7 kil. 500 ; 4e prix, M. Tavé, de Cuzance, un panier de 8 kil. 500 ; 5e prix, M. Albiac, des Saint-Etienne, un panier de 10 kil. ; 6e prix, M. Lafon, de Nespoul, un panier de 9 kil.

Les membres du jury étaient : MM. Emile Bayle, adjoint au maire ; Lascoux, Faugeron, Laval, Chambon père, Gaignebet.

Noyé dans une citerne. — Samedi matin, le nommé Jean Lestrade, âgé de soixante-seize ans, propriétaire au Faget, commune de Souillac, étant allé puiser de l'eau, perdit l'équilibre, et fut précipité dans la citerne qui est voisine de sa maison d'habitation.

Son fils Joseph, âgé de quarante quatre ans, ne l'apercevant pas, se mit à sa recherche et le trouva surnageant.

A ses cris, les nommés Grenailles et Vitrac accoururent, et aidèrent à sortir de l'eau le malheureux vieillard.

Ce n'était déjà plus qu'un cadavre.

Gignac

Au Comité. — Le Comité radical socialiste vient de louer une maison pour y transporter son siège social.

Une grande salle est réservée pour y faire des conférences. Dans une autre le Comité a eu la bonne idée d'y organiser une bibliothèque populaire qui se compose, grâce à de généreux donateurs, à près de 200 volumes. Elle sera ouverte tous les dimanches de midi à 2 heures ; le public pourra venir y lire les journaux, brochures etc., ou emporter des volumes pour les lire à domicile.

Au fur et à mesure que la caisse du Comité le permettra, on achètera de nouveaux volumes et on prendra des abonnements aux grands journaux quotidiens ; on peut y lire dès à présent la *Dépêche* et le *Journal du Lot*.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Echos fumelois. — Par le soin de quelques âmes pieuses qui, tout en guignant le Paradis du coin de l'œil, ne font aucun abandon de leur bonheur sur la terre, il circule depuis quelques jours dans notre coquette localité, une petite brochure intitulée : l'Almanach paroissial de Fumel.

Le sentiment religieux, ici comme ailleurs, s'effritant comme un vieux plafond, inquiète sérieusement les fidèles voués à l'absurde, qui pour parer aux infiltrations de la raison, ont réalisé dans le désarroi de leurs convictions alarmées, l'idée bien peu lumineuse de créer cet almanach, qui sera je l'espère un remède bien peu efficace pour la foi qui se meurt.

Quand vous aurez acheté cette brochure, « tout en ménageant la couverture symbole de l'espérance », allez directement à la page 21 prendre connaissance de la recommandation suivante inscrite en gros caractères.

« Quelle responsabilité est la vôtre mères de famille qui laissez introduire un mauvais journal dans votre foyer. »

A notre tour ; nous disons aux mères de famille, d'ouvrir cet étonnant fascicule à la page 11 pour se convaincre sur la façon dont on doit opérer, quand elles se trouveront dans le cas de faire un choix entre divers journaux ou divers livres.

Cette page 11, d'après l'Evangile, décrit le mariage de la Ste-Vierge, en voici le texte.

« Voici, dit l'Evangile, comment le Christ vint au monde. Marie sa mère était fiancée a Joseph. Mais avant qu'ils n'habitassent ensemble, on put s'apercevoir que Marie portait dans son sein ce qui lui venait du St-Esprit. Comme Joseph son époux était juste, il voulut la renvoyer en secret. Mais l'ange du Seigneur apparut en songe à Joseph et lui dit : « Joseph ne crains pas de prendre Marie pour ton épouse, car ce qui est en elle vient du St-Esprit : » Quand Joseph se leva de son sommeil, il prit Marie pour épouse et respecta sa virginité ».

Ce fragment de littérature chrétienne doit suffire à édifier les mères de famille sur le choix des lectures qu'elles devront faire, le cas échéant, si elles sont vraiment soucieuses de conserver l'innocence dans le cœur de leurs adorables fillettes.

Nous osons espérer qu'elles sauront mettre à sa place, la plus convenable, cet Almanach inopportun.

Pacrédule

Chronique agricole

LA TAILLE des ARBRES FRUITIERS

Tous les horticulteurs et les maîtres en arboriculture sont d'accord sur la nécessité de la taille des arbres fruitiers, pour avoir de plus beaux fruits et des formes agréables et bien conduites. D'autre part, c'est une théorie et même une tradition que le meilleur moment pour la taille, est la fin de l'hiver, en février, mars, en commençant par les faibles pour finir par les plus vigoureux.

Je demande au lecteur la permission de lui exposer les raisons pour lesquelles je préfère d'une manière générale, la taille hâtive, dès l'automne.

A mon avis on peut donc commencer la taille des arbres dès le mois de novembre. Il y a un avantage précieux pour ceux qui ont beaucoup d'arbres et qui peuvent ainsi l'échelonner sur plusieurs mois, avec calme et tranquillité, sans se presser, tandis qu'une taille tardive, quand elle porte sur beaucoup d'arbres, est toujours plus ou moins précipitée et mal faite, surtout quand le temps est contraire et que la saison est avancée.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Suivant jugement en date du quinze janvier mil neuf cent six, rendu par défaut, sur les poursuites d'un créancier, le tribunal a déclaré en état de faillite le sieur Antoine VIGNALS, épicier, demeurant à Puy-l'Evêque, ordonné l'apposition des scellés partout où besoin sera ; ordonné l'incarcération du failli dans la maison d'arrêt, à défaut par lui de déposer au greffe dans la huitaine son bilan et la liste de ses créanciers.

Nommé Monsieur Jules Fayret, l'un de ses membres, juge-commissaire, et Monsieur Paul Sers, arbitre de commerce, domicilié à Cahors, syndic provisoire.

Pour extrait conforme :

Le commis-greffier,
A. POULVEREL.

Bibliographie

La Maison E. BERNARD, 1, rue de Médicis, Paris, après l'artistique publication : **Les Animaux d'après Nature**, va faire paraître : **Plantes et Fleurs**, dédié à Paul Colin, Inspecteur général de l'Enseignement du Dessin préface de Mme Madeleine Lemaire.

Ces deux publications d'un prix modique, malgré leur luxe d'édition, constituent l'agrément d'un document d'art unique et inédit.

S'efforçant d'être naturellement inspirateurs, contrairement à tant d'autres soi-disant documents qui paralysent l'intellect sous prétexte de le devancer et incitent à la copie servile, à la paresse inventive puisqu'ils sont déjà interprêtés : **Les Animaux d'après Nature** et **Plantes et Fleurs** laissent parler l'imagination de l'artiste ou du débutant en se contentant de mettre la nature sans retouches à sa portée et à sa commodité immédiates.

Dédiés à l'Enseignement du Dessin, ces documents de premier ordre ont été conçus suivant les méthodes nouvelles, artistiques autant qu'industrielles, sans perdre de vue l'utilité pédagogique, pour intéresser et servir la cause aussi bien du Maître que celle de l'Elève.

On sait, au surplus, combien l'ornementation florale, en tant que base de la Décoration, est préconisée, et, nous n'insisterons point davantage sur l'association complémentaire de l'étude de l'animal à la Beauté générale du Décor.

Basées, d'ailleurs, sur l'expérience technique et pratique de M. Emile-Bayard, l'artiste et l'écrivain d'art bien connu, les deux publications en question donnent satisfaction rationnellement aux désiderata les plus variés, servant sans parti pris l'Art et l'Industrie.

Pour nous résumer, tandis que **Plantes et Fleurs** donnent tous les ensembles et tous les détails, sans oublier les coupes de la Flore, du Feuillage et du Fruit, **les Animaux d'après Nature** montrent la Faune domestique et féroce en tous ses mouvements et allures.

De telle sorte que voici l'ingéniosité pratiquement stimulée d'après la Vérité Naturelle seulement, sans incitation à la routine, ni à une formule mauvaise conseillère.

Nous nous garderions enfin de ne pas recommander — mais cette fois aux adultes et aux artistes exclusivement — le **Nu Esthétique**, du même auteur, consacré au document académique.

Mais il va de soi que cette dernière publication « ne pouvant être mise entre toutes les mains », ne s'adresse point à la jeunesse sans haute vocation d'Art, aussi bien, c'est au Maître seul qu'il appartiendra de la conseiller à l'Elève.

Pour terminer, nous dirons que si le **Nu Esthétique** fut dédié à W. Bouguereau, membre de l'Institut et préfacé par Gérome, également académicien, les **Animaux d'après Nature** sont aussi excellemment patronnés par MM. Tony Robert-Fleury, président de la Société des Artistes français, et G. Gardet, l'éminent sculpteur animalier, quant aux **Plantes et Fleurs** enfin, il nous suffira de dire qu'elles sont présentées par Mme Madeleine Lemaire, le célèbre peintre de la Flore, et M. Paul Colin, le très distingué Inspecteur général de l'Enseignement du Dessin.

Les Animaux d'après Nature paraissent le 20 de chaque mois (3 numéros parus au 1er décembre 1905).

Plantes et Fleurs paraissent le 1er de chaque mois (le 1er numéro à paraître le 1er janvier 1906).

Le Nu Esthétique paraît le 10 de chaque mois (4e année).

Chaque livraison mensuelle des **Animaux d'après Nature**, **Plantes et Fleurs** et du **Nu Esthétique** comprend 4 grandes planches in-plano en phototypie contenant ensemble de 20 à 30 sujets accompagnés et commentés d'un texte succinct.

Prix du numéro : **1** franc. — Abonnements d'un an : Paris, **10** francs ; Départements, **12** francs ; Etranger, **15** francs.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1728e livraison (13 Janvier 1906).

Les aventures de David Balfour, traduit de l'anglais de Robert-Louis Stevenson, par Mme Marie Dronsart. — Colère désarmée. — La Pierre du bonheur, adapté de l'anglais d'après Howard Pyle, par Jean Marbel. — Le pardon du marquis, par Julie Borius. — Omnibus automobiles, par Daniel Bellet.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré*, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1703, du 13 janvier 1906. Le frein dynamométrique de M. A. Krebs, par J. Laffargue. — La ferme du soleil. — La paléogéographie d'après M. de Lapparent, par L. De Launay. — Le port de Cleveland, par Marcel Plessix. — Le salon de l'Automobile, par Pol Ravigneaux. — Industrie de l'acide sulfurique, par G. Loucheux. — Mesure de la direction du vent, par Lucien Rudaux. — Nécrologie, par J. L. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 8 janvier 1906, par Ch. de Villedeuil. — Les bonnettes de Sailly, par E. Henriot.

Ce numéro contient 15 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Madame et Monsieur

Le plus beau et le moins cher, le plus luxueux et le plus intéressant des magazines français, 25 centimes le numéro. Les 52 numéros annuels (2.000 pages, 3.000 gravures) pour 12 francs. Abonnement remboursé *deux fois*. **Madame et Monsieur**, 3, Rue Rossinie, Paris.

Sommaire du N° du 14 Janvier 1906.

Couverture : L'Etudiante Américaine. — L'Empereur et l'Impératrice d'Allemagne et leur fille Victoria-Louise à cheval. — Chronique, par Edmond Fleg. — Que sortira-t-il de la Conférence d'Algésiras ? — Interview de Sir Charles Dilke, M. Paul Boncour, M. Montero-Rios, M. Henri Rochefort, M. le Comte Charles de Mouy, M. F. A. de la Rochefoucauld, M. Georges Goyau, M Raymond Poincaré, par Robert Eude (10 photographies). — Les administrateurs de la Ville de Paris (5 photographies). — La vie de l'Etudiante Américaine, par Henri Dumay (8 photographies). — Les princes exotiques à Paris (3 photographies). — Les organisateurs du Congrès (2 photographies.) — Roman, par Mme la Duchesse de Sutherland, Illustrations de Jeanniot. — A la Comédie-Française, Engagement de Comédienne, Démission de Tragédienne, par Richard Valmond (3 photographies). — Bloc-Notes d'actualités (6 photographies). — Chronique financière et Chronique bibliographique.

En vente partout

Bulletin Financier

Le liquidation de quinzaine s'effectue dans des conditions particulièrement faciles l'argent pour reports s'obtenant à 1 0/0. La tendance générale du marché a été plutôt lourde les affaire ont été très calmes et les variations de cours peu sensibles.

Notre 3 0/0 revient à 98,90.

Les établissements de Crédit sont sans modifications sensibles. La Banque de Paris se tient à 1422 ; le Comptoir National à 621 ; le Crédit Foncier vaut 697 ; le Crédit Lyonnais 1089 ; la Société Générale est très ferme à 633.

Des transactions ont lieu sur nos chemins français : l'Est se négocie à 935 ; le Lyon à 1375 ; le Nord à 1810 ; l'Orléans à 1485.

Le Suez progresse à 4315 ; le Rio reste à 1666.

Les rentes étrangères sont encore assez bien tenues ; l'Extérieure vaut 91,65 ; l'Italien 104,30 ; le Portugais 65,15 le Turc cote 92,30. La Banque Ottomane 605.

Les russes sont plus faibles : le 3 0/0 1891 à 70, 20 ; le 3 0/0 1896 à 70 ; le Consolidé à 82,50.

Sur le marché officiel le Bec Auer n'interrompt pas sa hausse à 859.

Les houillères de Ujo-Mières dont nous avons annoncé l'introduction récente sur le marché en banque sont l'objet de demandes suivies à 31,50. On annonce que la mise en exploitation de la zone nord-est de la concession de Riosa donne d'excellents résultats ; on compterait sur ce point sur une extraction de 150 à 180,000 tonnes et pour l'ensemble sur 500,000 tonnes par an.

Le marché Sud-Africain continue à faire preuve de bonnes dispositions ; la Ferreira se traite à 513 ; la Robinson Deep à 140 la Village à 118,50.

L'ÉMULSION SCOTT

à l'Huile pure de Foie de Morue aux Hypophosphites de Chaux et de Soude et à la Glycérine

est hautement appréciée et recommandée par le CORPS MÉDICAL

L'Émulsion SCOTT

est, en effet,

particulièrement efficace

en cas

d'Anémie, Chlorose, Bronchite, Phtisie, Tuberculose, Scrofule, Rachitisme, Dentition difficile, Grossesse, etc.

Nous en avons

des milliers de Témoignages

dont entre autres ceux de

Messieurs les Docteurs

AUMAITRE, Pornichet (Loire-Inférieure).
BIÈRENT, 44, rue Faidherbe, Hellemmes (Nord).
BOURGININAUD, Saint-Sulpice (Nièvre).
BRAYER, Acy-en-Multien (Oise).
CAVALIÉ, 31, r. du 4-Septembre, Béziers (Hérault)
CHRÉTIEN, Rosières-aux-Salines (M.-et-M.)
CORNET, Aubière (Puy-de-Dôme).
COLLIGNON, Maubert-Fontaine (Ardennes).
CATAT, Contrexéville (Vosges).
COULOUMA, Saint-Chinian (Hérault).
CHAYÉ, Villa Mathilde, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
CHAPON, Servon (Ille-et-Vilaine).
DETTORI DE CAMPUS, Vezzani (Corse).
DEZOTTEUX, Lardy (Seine-et-Oise).
ENGEL, Flavigny-sur-Moselle (M.-et-M.).
FOURREY, 21, boulevard de la République, Noisy-le-Sec (Seine).
FOUCAUD, 15, quai Richebourg, Nantes (Loire-Inférieure).
GILLET, Beauzée-sur-Aire (Meuse).
HUMBERT (Mlle), 11, rue Casimir-Périer, Paris.
LACOMBE, Saint-Privat (Ardèche).

L'ÉMULSION SCOTT

est donc

un remède de confiance

et, seule, peut vous donner de durables résultats

Aussi, réclamez bien toujours le "Flacon Scott" revêtu de la marque ci-contre

MARQUE DU PROCÉDÉ SCOTT

L'ÉMULSION SCOTT

ne se vend jamais en litres

On la trouve dans toutes Pharmacies au prix unique de :

4 fr. 50 le grand flacon,
2 fr. 50 le demi.

Échantillon envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés, en mentionnant ce journal, à

l'Émulsion SCOTT

(Delouche et Cie)

856, Rue Saint-Honoré, Paris

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 3

UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

Elle desservait alors elle-même, donnait son coup d'œil à l'appartement ; puis elle s'habillait, jouait avec ses enfants, les promenait ou recevait ses visites en attendant le retour de Bridau. Quand le chef de division rapportait des travaux urgents, elle s'intallait auprès de sa table, dans son cabinet, muette comme une statue et tricotant en le voyant travailler, veillant tant qu'il veillait, se couchant quelques instants avant lui. Quelquefois les époux allaient au spectacle dans les loges du ministère. Ces jours-là, le ménage dînait chez un restaurateur ; et le spectacle que présentait le restauraut causait toujours à madame Bridau ce vif plaisir qu'il donne aux personnes qui n'ont pas vu Paris. Forcée souvent d'accepter de ces grands dîners priés qu'on offrait au chef de division qui menait une portion du ministère de l'intérieur, et que Bridau rendait honorablement, Agathe obéissait au luxe des toilettes d'alors ; mais elle quittait au retour avec joie cette richesse d'apparat, en reprenant dans son ménage sa simplicité de provinciale. Une fois par semaine, le jeudi, Bridau recevait ses amis. Enfin il donnait un grand bal le mardi gras. Ce peu de mots est l'histoire de toute cette vie conjugale qui n'eut que trois grands événements : la naissance de deux enfants, nés à trois ans de distance, et la mort de Bridau, qui périt en 1808, tué par ses veilles, au moment où l'empereur allait le nommer directeur général, comte et conseiller d'Etat. En ce temps, Napoléon s'adonna spécialement aux affaires de l'intérieur, il accabla Bridau de travail et acheva de ruiner la santé de ce bureaucrate intrépide. Napoléon, à qui Bridau n'avait jamais rien demandé, s'étais enquis de ses mœurs et de sa fortune. En apprenant que cet homme dévoué ne possédait rien que sa place, il reconnut une de ces âmes incorruptibles qui rehaussaient, qui moralisaient son administration, et il voulut suprendre Bridau par d'éclatantes récompenses. Le désir de terminer un immense travail avant le départ de l'empereur pour l'Espagne tua le chef de division, qui mourut d'une fièvre inflammatoire. A son retour, l'empereur qui vint préparer en quelques jours à Paris sa campagne de 1809, dit en apprenant cette perte : — Il y a des hommes qu'on ne remplace jamais ! Frappé d'un dévouement que n'attendait aucun de ces brillants témoignages réservés à ses soldats, l'empereur résolut de créer un orre richement rétribué pour le civil, comme il avait créé la Légion d'onneur pour le militaire. L'impression produite sur lui par la mort de Bridau lui fit imaginer l'ordre de la Réunion ; mais il n'eut pas le temps d'achever cette création aristocratique dont le souvenir est si bien aboli, qu'au nom de cet ordre éphémère, la plupart des lecteurs se demanderont quel en était l'insigne : il se portait avec un ruban bleu. L'empereur appela cet ordre la Réunion dans la pensée de confondre l'ordre de la Toison d'or de la cour d'Espagne avec l'ordre de la Toison d'or de la cour d'Autriche. La Providence, a dit un diplomate prussien, a su empêcher cette profanation. L'empereur se fit rendre compte de la situation de madame Bridau. Les deux enfants eurent chacun une bourse entière au Lycée Impérial, et l'empereur mit tous les frais de leur éducation à la charge de sa cassette. Puis il inscrivit madame Bridau pour une pension de quatre mille francs, en se réservant sans doute de veiller à la fortune des deux fils. Depuis son mariage jusqu'à la mort de son mari, madame Bridau n'eut pas la moindre relation avec Issoudun. Elle était sur le point d'accoucher de son second fils au moment où elle perdit sa mère. Quand son père, de qui elle se savait peu aimée, mourut, il s'agissait du sacre de l'empereur, et le couronnement donna tant de travail à Bridau qu'elle ne voulut pas quitter son mari. Jean-Jacques Rouget son frère ne lui avait pas écrit un mot depuis son départ d'Issoudun. Tout en s'affligeant de la tacite répudiation de sa famille Agathe finit par penser très rarement à ceux qui ne pensaient point à elle. Elle recevait tous les ans une lettre de sa marraine, madame Hochon, à laquelle elle répondait des banalités, sans étudier les avis que cette excellente et pieuse femme lui donnait à mots couverts. Quelque temps avant la mort du docteur Rouget madame Hochon écrivit à sa filleule qu'elle n'aurait rien de son père si elle n'en voyait sa procuration à monsieur Hochon. Agathe eut de la répugnance à tourmenter son frère. Soit que Bridau comprit que la spoliation était conforme au droit et à la coutume du Berry, soit que cet homme pur et juste partageât la grandeur d'âme et l'indifférence de sa femme en matière d'intérêt, il ne voulut point écouter Roguin, son notaire, qui lui conseillait de profiter de sa positition pour contester les actes par lesquels le père avait réussi à priver sa fille de sa part *légitime*. Les époux approuvèrent ce qui se fit alors à Issondun. Cependant en ces circonstances Roguin avait fait réfléchir le chef de division sur les intérêts compromis de sa femme. Cet homme supérieur pensa que, s'il mourait. Agathe se trouverait sans fortune. Il voulut alors examiner l'état de ses affaires il trouva que, de 1793 à 1805, sa femme et lui avaient été forcés de prendre environ trente mille francs sur les cinquante mille francs effectifs que le vieux Rouget avait donnés à sa fille, et il plaça les vingt mille francs restants sur le grand-livre. Les fonds étaient alors à quarante, Agathe eut donc environ deux mille livres de rente sur l'Etat. Veuve, madame Bridau pouvait donc vivre honorablement avec six mille livres de rente. Toujours femme de province, elle voulut renvoyer le domestique de Bridau, ne garder que sa cuisinière et changer d'appartement ; mais son amie intime, qui persistait à se dire sa tante, madame Descoings, vendit son mobilier, quitta son appartement et vint demeurer avec Agathe, en faisant du cabinet de feu Bridau une chambre à coucher. Ces deux veuves réunirent leurs revenus et se virent à la tête de douze mille francs de rente. Cette conduite semble simple et naturelle. Mais rien dans la vie n'exige plus d'attention que les choses qui paraissent naturelles, on se defie toujours assez de l'extraordinaire : aussi voyez-vous les hommes d'expérience, les avoués, les juges, les médecins, les prêtres attachant une énorme importance aux affaires simples : on les trouve méticuleux. Le serpent sous les fleurs est un des plus beaux mythes que l'antiquité nous ait légués pour la conduite de nos affaires. Combien de fois les sots, pour s'excuser à leurs propres yeux et à ceux des autres, s'écrient : — C'était si simple que tout le monde y aurait été pris !

En 1809, madame Descoings, qui ne disait point son âge, avait soixante-cinq ans. Nommée dans son temps la belle épicière, elle était une de ces femmes si rares que le temps respecte, et devait à une excellente constitution le privilége de garder une beauté qui néanmoins ne soutenait pas un examen sérieux. De moyenne taille, grasse, fraîche, elle avait de belles épaules, un teint légèrement rosé. Ses cheveux blonds, qui tiraient sur le châtain, n'offraient pas malgré la catastrophe de Descoings, le moindre changement de couleur. Excessivement friande, elle aimait à se faire de bons petits plats ; mais, quoiqu'elle parût beaucoup penser à la cuisine, elle adorait aussi le spectacle et cultivait un vice enveloppé par elle dans le plus profond mystère ; elle mettait à la loterie ! Ne serait ce pas cet abime que la mythologi nous a signalé par le tonneau des Danaïdes ?

(*A suivre*).

Chemin de fer d'Orléans

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau (1), Puyôo-Bayonne-Dax, ou Puyôo-Dax, Bordeaux, Paris.

2e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyôo-Pau (1), ou Puyôo-Pau (1), Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1re classe, 163 fr. 50 c. — 2e classe, 122 fr. 50 c.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes et retour moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1re classe et de 4 fr. en 2e classe.

(2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1re classe et de 9 fr. en 2e classe.

Les billets de parcours additionnels ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Pau ou à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans ces gares.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33** jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Gorges du Tarn

Relations rapides Paris-Rodez-Sévérac-le-Château.

Pour faciliter l'accès de la région si intéressante des Gorges du Tarn, par Sévérac-le-Château, la Cie d'Orléans vient de mettre en marche un nouveau train rapide qui, partant de Paris-Quai-d'Orsay, à 7 heures du soir et de Paris-Austerlitz à 7 heures 9 arrive à Rodez à 6 heures 40 du matin et à Sévérac-le-Château à 8 heures 13 matin.

Wagon restaurant au départ de Paris.

Au retour, le train Midi part de Sévérac-le-Château à 8 heures 11 du soir et de Rodez à 10 heures 20 pour arriver à Paris-Austerlitz à 10 heures 24 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 33.

De Sévérac-le-Château, on peut, soit se rendre directement aux Gorges du Tarn par un service régulier de voitures, soit s'y diriger viâ Mende, par les trains correspondants de la Compagnie du Midi.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT **livrer un Dentier** dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

Grande Pharmacie DE LA **CROIX-ROUGE**

BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉATRE

CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR : Paul GARNAL

Pharmacien de 1re classe. Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris. - Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. - Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

lit ou dépouille par jour, 10.000 journaux ou revues du monde entier;

publie **l'Argus des Revues**, mensuel

édite **l'Argus de l'"OFFICIEL"**

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : ACHAMBURE-PARIS
Adresse téléphonique : 102-62

Écrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IXe)

Demandez partout les **Lectures de la Semaine, 15 c.** le numéro.

OUATE

THERMOGÈNE

Guérit en une nuit les **Rhumatismes, Bronchites, Maux de gorge, Maux de reins, Points de côté, Torticolis**, etc. Remède facile, propre, certain, sans douleur. Son action est immédiate, surtout si on l'asperge d'un peu d'eau tiède et si on prend soin qu'elle adhère bien à la peau. — Lire notice dans la Boîte.

En vente dans toutes Pharmacies. — La boîte, Fr. **1.50**.

UN CADEAU

A TOUTES LES MÈRES

Voulez-vous voir votre bébé se développer régulièrement, avoir un teint frais, une humeur gaie ? Voulez-vous le voir manger avec plaisir et même avec avidité ?

Votre enfant est-il en pleine croissance et par suite pâle et affaibli ? Vous même n'êtes-vous pas anémiée, jeune mère, qui avez tant de motifs d'être fatiguée ?

Essayez la Tisphorine.

C'est une farine alimentaire toute nouvelle, phosphatée, lactée, reconstituante ; préparée par les procédés les plus perfectionnés et suivant les dernières découvertes de la science ; **très facile à digérer** et d'un **goût délicieux**, ce qui la fait prendre avec plaisir par les enfants même les plus difficiles et par les estomacs les plus délicats. Elle sert à préparer des potages ou des bouillies.

NOTA. — Il suffit **d'écrire à la Maison FRERE**, 19, rue Jacob, Paris, en se recommandant du *Journal du Lot*, pour recevoir **à titre de cadeau** et **franco de port** par la poste une **ravissante boîte-échantillon** de Tisphorine, **de quoi préparer 4 à 5 potages** pour un bébé.

A CAHORS et dans la région, on trouve la Tisphorine **Grande Epicerie de Paris, R. BAQUIER**, rue de la Liberté, ainsi que dans toutes les bonnes maisons vendant des produits alimentaires.

OFFRES D'EMPLOIS

3fr.50 par jour, travail d'aiguilles, à faire chez soi, continuel, sans caution, **PUTZY**, Maisons-Alfort (Seine).

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

REPRÉSENTS dem. p. Maison sér. 1er ord. p. plac. Huiles, Savons, Cafés. Convien. beauc. à Retraît., Rent. Tr. fort. remis. ou appoint. fix. Prix concurce accept. ; dépôt s. d. après essai ; livrais. soign. Prime à Représent. ; Chronomètres or. Ec. à Théophile Berthon à Salon (B.-du-R.).

Religieuse donne secret pr guérir enfants urinant au lit. Ecr. Mme Burot, Chantenay (Loire).

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

(SERVICE D'HIVER 1905-1906)

De Paris à Toulouse par Cahors

	17 DIRECT. 1re, 2e, 3e class.	5 (1) EXPRESS. 1re classe	23 (3) EXPRESS. 1re classe.	35 DIRECT. 1re, 2e, 3e class.	1125 OMNIBUS 1re, 2, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 22	8 47	10 56 s.	—
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 31	8 56 s.	11 9	—
LIMOGES arrivée	1 57	4 34 m.	2 56 matin	8 58	—
LIMOGES départ	3 19 matin	4 41	3 4 matin	9 29	—
BRIVE arrivée	6 23	6 28 soir	4 39	12 23	—
BRIVE départ	6 45	7 »	4 54	1 12	7 16
Gignac-Cressensac	7 20	—	—	1 47	7 54
SOUILLAC arr.	7 40	7 38	5 30	2 7	8 15
SOUILLAC dép.	7 45	7 40	5 33	2 10	8 28
CAZOULÈS	7 53	—	—	2 18	8 37
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	2 34	8 53
Nozac	8 19	—	—	2 44	9 5
GOURDON	8 31	8 8	5 58	2 56	9 17
Saint-Clair	8 40	—	—	3 5	9 27
Dégagnac	8 51	—	—	3 16	9 39
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	3 27	9 51
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	3 38	10 2
Espère	9 22	—	—	3 47	10 12
CAHORS arrivée	9 32	8 47	6 34	3 57	10 23
CAHORS départ	9 41	8 53	6 43	4 7	1131 — 7 30 matin soir
Sept-Ponts	9 51	—	—	4 18	7 42
Cieurac	10 5	—	—	4 34	7 59
Lalbenque	10 12	—	—	4 42	8 8
Caussade	10 45	9 35	7 20	5 17	8 45
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	7 46	5 54	9 24
TOULOUSE arr.	12 13	10 49 s.	8 38	7 51	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 (4) EXPRESS	16 (2) EXPRESS 1re classe.	1140-1128 OMNIBUS 1re 2e 3e class.	1132 (*) DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e cl.	122 RAPIDE	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	700 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 55 s.	11 37 s.	9 16 m	5 48 m
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 44	12 28 m	10 53	7 20
Caussade	—	4 1	5 20	8 11	10 6	—	11 33	8 1
Lalbenque	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 43
Cieurac	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4
CAHORS arr.	2 45	4 38	6 42	9 21 s.	10 43	1 24	12 42	9 12
CAHORS dép.	2 49	4 49	7 6	1126 — 5 57 m	10 47	1 28	—	9 29
Espère	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41
St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54
Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	10 7
Dégagnac	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16
Saint-Clair	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25
GOURDON	—	5 31	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38
Nozac	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46
Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55
CAZOULÈS	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 8
SOUILLAC a.	3 47	5 52	9 1	7 58	11 48	—	—	11 15
SOUILLAC d.	3 48	5 57	9 6	8 7	11 49	—	—	11 18
Gignac-Cressens.	—	—	9 36	8 40	—	—	—	11 44
BRIVE a.	4 24	6 33	10 7	9 11	12 25 m.	3 »	—	12 12
BRIVE d.	4 28	7 7	—	—	12 32	3 6	—	12 50
PARIS (A.) arr.	11 51 m.	4 14 m.	—	—	8 29	10 24	—	11 16
PARIS (O.) arr.	11 59	4 23	—	—	8 38	10 33	—	11 25

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 300 kilomètres.
3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

(3e cl.)

CAHORS. — dép.	6 5 matin	7 28 matin	12 53 soir	6 52 soir
Mercuès	6 19	7 50	1 7	7 7
Douelle (*Arrêt*)	6 23	—	1 11	7 11
Parnac	6 30	8 9	1 18	7 20
Luzech	6 36	8 20	1 24	7 27
Castelfranc	6 49	8 46	1 36	7 43
Prayssac (*Arrêt*)	6 52	—	1 39	7 46
Puy-l'Evêque	7 1	9 11	1 47	7 58
Duravel	7 8	9 25	1 54	8 6
Soturac-Touzac	7 16	9 37	2 2	8 14
Fumel	7 25	10 2	2 11	8 27
LIBOS	7 31	10 9	2 17	8 33
PARIS (Orsay)	11 25 s.	—	4 23 m	8 38 m

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	7 55 s.	10 56 soir	7 28 m.
LIBOS dép.	7 55 matin	3 17	9 9 soir
Fumel	8 1	3 24	9 15
Soturac-Touzac	8 11	3 34	9 25
Duravel	8 18	3 41	9 32
Puy-l'Evêque	8 25	3 48	9 39
Prayssac (*Arrêt*)	8 32	3 55	9 46
Castelfranc	8 39	4 »	9 51
Luzech	8 50	4 10	10 1
Parnac	8 58	4 18	10 9
Douelle (*Arrêt*)	9 3	4 23	10 14
Mercuès	9 8	4 28	10 19
CAHORS. — Ar.	9 20	4 40 s.	10 31 s.

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	8h 47 s.	»	10h 56	10h 22 m
St-Denis-les-Martel	5 46 matin	10 1 matin	1 52 soir	7 37 soir
Vayrac	5 54	10 29 matin	2 1	7 45
Bétaille (arrêt)	5 58	»	2 5	7 49
Puybrun	6 6	11 »	2 13	7 57
Bretenoux-Biars	6 18	11 13	2 23	8 7
Port-de-Gagnac	6 25	»	2 30	8 14
Laval-de-Cère	6 35	»	2 38	8 22
Lamativie	6 55	»	2 58	8 42
Siran (arrêt)	7 11	»	3 14	8 58
La Roquebrou	7 26	»	3 30	9 13
AURILLAC arrivée	8 5	»	4 11	9 52

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC départ.	4h 32 soir	»	9h 27 matin	3h 9 soir
La Roquebrou	5 14 matin	»	10 7	3 52
Siran (arrêt)	5 27	»	10 20	4 5
Lamativie	5 44	»	10 37	4 22
Laval-de-Cère	6 2	»	10 55	4 40
Port-de-Gagnac	6 10	»	11 3	4 48
Bretenoux-Biars	6 19	7 41	11 15	4 58
Puybrun	6 30	8 5 matin	11 24	5 7
Bétaille (arrêt)	6 36	»	11 30	5 13
Vayrac	6 41	8 31	11 36	5 20
St-Denis-les-Martel	6 48	8 42	11 43	5 27
PARIS (Orsay) arrivée	»	»	11 25 s.	4 23 m.

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 4 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 18 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson dép.	»	6 35 matin	11h 1	3 30	7h 30
Sarlat	7h » matin	7 33	12 »	4 40	8 43 soir
Cazoulès	7 41	—	12 41	5 24 soir	9 25
Souillac	8 1	10 30 matin	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon	8 15	11 3	1 8 soir	6 17	»
Baladou Arrêt	8 19	»	1 12	6 21	»
Martel	8 26	11 33	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 36	11 50	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6h 56 matin	»	12h 15 soir	7h 45 soir
Martel	»	7 10 matin	»	12 29	7 59
Baladou Arrêt	»	7 16	»	12 35	8 5
Le Pigeon	»	7 21	»	12 40	8 10
Souillac	6h 5 matin	7 31	8h 5 matin	1 10	8 46
Cazoulès	6 13 matin	—	8 15 matin	1 21	8 57
Sarlat	6 53	5 40 matin	9 17	2 23	9 40
Le Buisson arr.	»	6 38 matin	10 9	3 21	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 » matin	1 29 soir	8 31 soir
Carsac	9 11	1 44	8 42
Grolejac	9 19	1 54	8 50
St-Cirq-Madelon	9 24	2 1	8 55
Payrignac (arr.)	9 31	—	9 1
GOURDON	9 41	2 18	9 10

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 35 matin	11 38 matin	4 50 soir
Payrignac (arr.)	7 44	11 47	--
St-Cirq-Madelon	7 51	11 54	5 6
Grolejac	7 56	11 59	5 14
Carsac	8 6	12 13 soir	5 28
SARLAT	8 17	12 24	5 42

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

	EXPRESS					EXPRESS
TOULOUSE dép.	4h 57 matin	6h 52 matin	12h 46 soir	4h 1 soir	»	12h 25 matin
CAPDENAC arr.	9 53	10 20	4 1	8 49	»	6 32
CAPDENAC dép.	10 11	10 35	4 9	9 13	4 35 soir	7 45
FIGEAC	11 1	10 47	4 21	9 28	4 55	8 »
Le Pournel	11 45	»	»	9 53	—	8 22
Assier	12 15 soir	11 10	4 45	10 7		8 35
Gramat	12 55	11 29	5 6	10 29	3 54 matin	9 »
Rocamadour (1)	1 26	11 40	5 (1) 16	10 41	»	9 24
Montvalent	1 57	»	5 31	10 58	4 30	9 45
St-Denis-p.-Martel ar.	2 12	12 1 soir	5 41	11 8	4 45	9 56
St-Denis-p.-Martel dép.	2 26	12 3 soir	5 48	11 12	4 51	10 5
Quatre-Routes	2 46	12 12	5 57	11 21	5 15	10 19
Turenne	3 12	»	6 6	11 30	5 42	10 35
BRIVE ar.	3 59	12 37	6 27	11 55	6 22	11 2
PARIS (Orsay) ar.	»	11 25	4 23 m	8 38 m	»	» »

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	EXPRESS		EXPRESS		
PARIS (Orsay) dép.	10h 22 m	—	8h 47 s.	»	10h 56
BRIVE dép.	6 42 soir	8 1 matin	4 46 matin	»	12 53 soir
Turenne	7 7	8 26	» »	»	1 18
Quatre-Routes	7 15	8 37	5 14	»	1 28
St-Denis-près-Martel arr.	7 23	8 45	5 21	»	1 36
St-Denis-près-Martel dép.	7 27	8 51	5 27	»	1 42
Montvalent	7 39	9 4	» »	»	1 56
Rocamadour (1)	7 57	9 25	5 (1) 51	»	2 15
Gramat	8 9	9 41	6 2	»	2 30
Assier	8 28	10 2	6 21	»	2 51
Le Pournel	8 37	10 12	» »	»	3 1
FIGEAC	8 55	10 33	6 46	5 13 soir	3 21
CAPDENAC arr.	9 6	10 44	6 57	5 26	3 32
CAPDENAC dép.	9 14	11 5	7 14	»	4 2
TOULOUSE arr.	12 23 m	3 50 s.	10 58	»	8 24

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 matin	1 27 soir	6 47 soir	
Cabessut, halte	7 20 matin	1 36 soir	6 56 soir	
Arcambal	7 31	1 47	7 5	
Vers	7 40	1 56	7 13	
Saint-Géry	7 49	2 4	7 21	
Conduché	8 2	2 17	7 32	
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 39	
St-Martin-Labouval	8 26	2 33	7 46	
Calvignac, halte	8 34	2 41	7 52	
Cajarc	8 48	2 55	8 3	
Montbrun, halte	8 59	3 6	8 12	
Toirac	9 9	3 16	8 20	
Lamadeleine	9 22	3 29	8 31	
CAPDENAC. — Ar.	9 34	3 41	8 42	
PARIS (Orsay)	11 25	4 23	8 38	

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	8 47 s.	—	10 56 s.
CAPDENAC. — Dép.	7 29 matin	11 » matin	5 39 soir
Lamadeleine	7 40 matin	11 11 matin	5 51 soir
Toirac	7 50	11 21	6 3
Montbrun, halte	7 58	11 29	6 12
Cajarc	8 8	11 38	6 24
Calvignac, halte	8 18	11 48	6 35
St-Martin-Labouval	8 25	11 54	6 44
Saint-Cirq, halte	8 32	12 1 soir	6 53
Conduché	8 38	12 7 soir	7 1
Saint-Géry	8 50	12 18	7 20
Vers	8 55	12 23	7 26
Arcambal	9 3	12 31	7 35
Cabessut, halte	9 12	12 40	7 46
CAHORS. — Ar.	9 20 m	12 48	7 54